CONSEIL COMMUNAL CHESEAUX

PREAVIS Nº 21/2023

Demande de crédit d'étude pour la requalification de la route de Genève (RC319)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

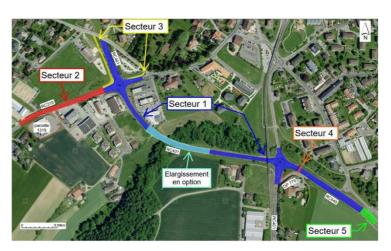
1 - Préambule

En lien avec les travaux prévus pour la requalification des giratoires de Mon Repos et Bel-Air ainsi que pour la création de la voie de bus (préavis 50/2020), la Municipalité souhaite étendre le périmètre des travaux jusqu'à l'entrée de localité de la route de Genève.

En effet, la chaussée n'est pas en bon état sur cette portion et vu que la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (ci-après DGMR) prend du retard dans son projet de requalification du contournement, nous estimons que c'est le moment opportun de lancer une étude pour la réfection et la modification des aménagements routiers de la route de Genève.

De plus, nous souhaitons réaliser ces travaux en étroite coordination et parallèlement à ceux réalisés par le Canton pour ne pas y revenir par la suite avec ce nouveau projet.

Pour rappel, vous trouvez sur l'illustration suivante les différents secteurs du projet de requalifications des giratoires (préavis 50/2020) :



PREAVIS 21/2023 P a g e 1 | 4

2 - Etudes

La Municipalité souhaite inclure ce nouveau secteur dans l'appel d'offres qui sera réalisé conjointement avec la DGMR, afin de bénéficier de prix qui sont en rapport avec l'ampleur des travaux de génie civil et pour assurer une étroite coordination entre les différentes étapes des travaux Cantonaux et Communaux.

A travers cette demande de crédit d'étude, la Municipalité souhaite mener des réflexions sur les aménagements routiers et de mobilité à la route de Genève, dont voici les points principaux :

- 1. Marquer l'entrée de la localité par un élément physique et un aménagement de qualité pour que les usagers ralentissent d'eux-mêmes et respectent la limitation générale de vitesse à 50 km/h.
- 2. Réduire la surface de la chaussée et supprimer les présélections pour enlever l'effet visuel d'une large route rectiligne qui incite au dépassement de la vitesse autorisée.
- 3. Etudier la possibilité de végétaliser les abords de la chaussée.
- 4. Créer un trottoir aux normes ou un cheminement piétonnier séparé de la chaussée par une bande verte.
- 5. Améliorer la sortie et la visibilité du chemin de Perai-Rosset.
- 6. Mettre aux normes les arrêts de bus de Martheray et mettre en place des abribus.
- 7. Assainir le réseau de récolte des eaux de chaussée par la mise en place d'un système de traitement des eaux.
- 8. Refaire le revêtement de la chaussée avec un revêtement phono-absorbant (mesure qui faisait partie du rapport d'assainissement du bruit routier).

Vous trouvez ci-dessous le périmètre de cette nouvelle étude :



PREAVIS 21/2023 P a g e 2 | 4

3 - Subventionnement du Canton

Le renouvellement du revêtement de la RC 319 pourra bénéficier d'une subvention cantonale d'un minimum de 25% pour le renouvellement de la couche de roulement et d'un minimum de 30% pour des travaux de renforcement, reconstruction, d'aménagements et de correction (couches de liaison et/ou de base et/ou de fondation, système d'évacuation des eaux de chaussée).

4 – Montants du crédit d'étude

Montant total des travaux TTC	CHF	125'000
Réserve pour divers et imprévus (sondage / expertise)	CHF	30'000
Honoraires d'ingénieurs et géomètre	CHF	95'000

PREAVIS 21/2023 Page 3 | 4

5 - Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- l'autoriser à engager la procédure telle que décrite dans le présent préavis
- lui accorder à cette fin un crédit d'étude de CHF 125'000.00

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

Le Conseil communal de Cheseaux

- > Vu le préavis municipal 21/2023 du 30 octobre 2023
- > Vu le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- d'autoriser la Municipalité à engager les prestations pour l'étude de la réfection de la route de Genève et de ses aménagements.
- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 125'000.00 pour financer les études y relatives.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2024.

<u>Décharge</u>

la commission de son mandat

Adopté par la Municipalité de Cheseaux lors de sa séance du 30 octobre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La secrétaire a.i. :

E. FLEURY F. PILET

PREAVIS 21/2023 Page 4 | 4